

CHAMBRE FUNERAIRE MUNICIPALE

DONNEES QUANTITATIVES ET FINANCIERES

Par convention du 5 octobre 2000, la Ville de Rouen a confié à la société SURGET, filiale du groupe OGF, les missions de réception et de conservation des corps des personnes décédées. La chambre funéraire possède 9 cases réfrigérantes. La durée de la concession a été fixée à 10 ans avec une entrée en vigueur au 1er juillet 2001. La convention prend donc fin le 30/06/2011

Tarifs H.T.			
	2008	2009	Evolution
Tarif Rouennais avant 01/07/09	101,58 €	109,21 €	6,99%
Tarif non rouennais après 01/07/09	109,20 €	119,04 €	8,27%

Un tarif unique quel que soit le domicile du défunt est entré en vigueur au 01/07/2009
Montant: 119,04 euros. A noter: il s'agit de la première augmentation de tarif depuis 2004

Nombre d'admissions			
	2008	2009	Evolution
Nombre total d'entrées:	541	608	11,02%

On constate que le nombre de dépôts de corps a augmenté entre 2008 et 2009
En moyenne, chaque mois, une cinquantaine de défunts sont déposés à la chambre funéraire
On observe un pic d'activité en janvier 2009 (+de 80) sans doute lié à une plus forte mortalité

Durée du séjour			
	2008	2009	Evolution
moins de 3 jours	94	77	-22,08%
de 3 à 6 jours	326	268	-21,64%
plus de 6 jours	121	263	53,99%

Le délai moyen de séjour a tendance à s'allonger: plusieurs raisons possibles

°attente au crématorium en cas de crémation à cause de travaux sur les fours

°prise de décision plus difficile au moment des obsèques

°difficultés à identifier les familles et à les contacter

Le délai légal maximum pour procéder aux funérailles est de 6 jours

sauf situations particulières et sur dérogation préfectorale

Chiffre d'Affaire H.T			
	2008	2009	Evolution

C.A. total	49 398,71 €	57 473,00 €	14,05%
-------------------	-------------	--------------------	--------

1/2

Redevance nette pour la Ville			
	2008	2009	Evolution
Total annuel	1 900,00 €	2 058,00 €	7,68%

La redevance versée par le délégataire à la Ville est identifiable dans les "frais de contrôle"
Elle peut être révisée annuellement et sa révision est effectuée dans les mêmes conditions
que la révision tarifaire selon les termes de convention de délégation de service public

DONNEES QUALITATIVES

La prestation rendue aux familles reste de très bonne qualité

Le délégataire met à disposition un personnel d'accueil à temps plein et parfaitement formé.

La permanence téléphonique 24h/24h et le système d'accès par digicode restent très appréciés

Ces dispositifs sont parfaitement adaptés pour le recueillement des familles

et les autorités et sociétés de pompes funèbres qui utilisent le service

L'augmentation du nombre d'admissions par rapport à 2008 montre qu'il convient d'envisager

d'augmenter le nombre de cases réfrigérantes afin d'anticiper une mortalité plus importante

dans les années à venir, prévisible sur le plan démographique

Il peut également être utile de prévoir l'implantation de salons supplémentaires pour la présentation des

défunts et le recueillement des familles en l'absence de cérémonie d'adieu religieuse ou au crématorium

visites et mise en bière à la chambre funéraire sont dans ce cas le moment de recueillement privilégié

Le délégataire se montre toujours très disponible (visite des locaux) et propose des améliorations

appréciées dans le but de satisfaire les familles (ex: décoration des salons)

